

PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ 2019 / 2020

Par carte bancaire

Par chèque à l'ordre de : **Agent Comptable de l'INU JFC**

(important : ne pas établir le chèque avant l'inscription administrative)

	STATUT	MONTANT EN EUROS		DÉTAIL DU PAIEMENT
		TAUX	TAUX RÉDUIT(*)	
LICENCE	Non boursier	170,00 €	113,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
MASTER	Non boursier	243,00 €	159,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursiers	Exonéré	Exonéré	
INGENIEUR	Non boursier	601,00 €	401,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
AUDITEUR LIBRE	Licence	170,00 €	113,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Master	243,00 €	159,00 €	

Acquittement de la Contribution Vie Étudiante et Campus d'un montant de 91 € par le biais du site web : messervices.etudiant.gouv.fr - ouverture de l'application le 02/05/19
Tous les étudiants (boursiers ou non boursiers) seront dans l'obligation de présenter l'attestation de paiement ou d'exonération transmise par le Crous le jour de l'inscription

(*) Le taux réduit concerne les étudiants inscrits en double diplôme